



AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier :

QUE, conformément aux dispositions de l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, un avis public doit être émis afin d'informer la population du calendrier des séances du conseil;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le lundi 19 octobre 2020, le calendrier ci-après des séances du conseil pour l'année 2021 a été adopté :

Lundi 18 janvier 2021

Lundi 15 février 2021

Lundi 8 mars 2021

Lundi 22 mars 2021

Mardi 6 avril 2021

Lundi 19 avril 2021

Lundi 3 mai 2021

Lundi 17 mai 2021

Lundi 7 juin 2021

Lundi 21 juin 2021

Lundi 19 juillet 2021

Lundi 16 août 2021

Mardi 7 septembre 2021

Lundi 20 septembre 2021

Lundi 4 octobre 2021

Lundi 18 octobre 2021

Lundi 1^{er} novembre 2021 (selon le scrutin)

Lundi 15 novembre 2021

Lundi 6 décembre 2021

Lundi 20 décembre 2021

QUE les séances débiteront à 20 h.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 7^e jour du mois de décembre 2020.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 7 décembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^e jour de décembre 2020.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier